



RÈGLEMENT « COURSE DE CAISSES À SAVON » Longpont-sur-Orge

1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Le Conseil Municipal des Enfants (comité organisateur) organise une course de Caisnes à savon à Longpont-sur-Orge (91310), le **samedi 20 juin 2020**.

La course fera environ 500 m, le départ sera rue de Paris et se terminera rue du docteur Darier.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le parcours.

Cette course est organisée dans un but essentiellement festif : nous comptons sur des équipages hauts en couleurs, motivés et déguisés. (Un prix en ce sens sera décerné.)

La commune se réserve le droit d'annuler la course en cas d'intempérie.

2/ INSCRIPTIONS :

- Toute demande de renseignements ou inscription d'un équipage doit se faire auprès du responsable du CME.
- L'inscription à la course est enregistrée après réception par le comité de la "Fiche d'inscription" complétée, signée et accompagnée des documents obligatoires listés sur celle-ci.
- L'inscription est gratuite.
- Aucun équipage ne peut participer à la course s'il n'est pas enregistré par la fédération (l'adhésion est à faire auprès de la fédération française de courses de caisse à savon).
- Date limite d'inscription à la course : **lundi 1 juin 2020**.
- Nous n'enregistrons pas d'équipages le jour de la course.

3/ L'ÉQUIPAGE :

- La course est ouverte à toutes et à tous (âge minimum 7 ans).
- Il n'y a aucune limite pour le nombre de personnes d'un même équipage. Chaque membre devra cependant être inscrit au préalable.
- L'équipage est composé au minimum de 3 personnes.
- Sont considérées comme équipage les personnes participant à la course autour d'une seule et même caisse à savon. Les personnes des équipages ne sont pas obligatoirement pilotes.
- Une même personne ne peut pas faire partie de plusieurs équipages.
- Les membres d'un équipage peuvent être alternativement pilotes et pousseurs.
- 2 pousseurs maximum. Le pilote peut prêter son équipement à un autre membre de son équipage (voir l'équipement du pilote dans la "fiche technique").



4/ LA COURSE SAMEDI 20 juin 2020 :

Déroulement de la manifestation :

- 8h à 10h : Homologation des caisses à savon (ligne de départ de la course)
- 10h à 12h : course d'essai libre
- 14h à 17h : Course chronométrée

Course :

Course adultes : À partir de 16 ans révolus. Il s'agit d'une course où les participants ne s'affrontent pas en même temps sur le parcours mais chacun à leur tour. C'est une course départ arrêté avec une zone de poussée de 30 mètres. Le but étant de réaliser le parcours dans les meilleurs temps. Le nombre de descentes par équipage sera déterminé en fonction du nombre de participants, minimum 2 descentes.

Course enfant : À partir de 7 ans révolus. Il s'agit d'une course où les participants ne s'affrontent pas en même temps sur le parcours mais chacun à leur tour. Le parcours pourra être modifié afin de faciliter cette course et/ou pour des raisons de sécurité.

Les organisateurs aideront à la remontée des véhicules, pour cela chaque équipage devra prévoir un système d'accroche en ce sens (à l'avant et à l'arrière).

Les classements :

- C1 F de 7 à 9 ans
- C2 F de 10 à 13 ans
- C3 F de 14 à 16 ans
- C4 F à partir de 16 ans

Récompense:

Deux récompenses possibles par classement :

- Prix de vitesse (chaque descente est chronométrée, 1 gagnant par catégorie)
- Prix esthétique (le jury élira une caisse par catégorie en fonction de la grille en annexe)

Le jury :

Le jury est composé de trois habitants de la commune et de trois élus du CME.

Le Jury est souverain, toute décision est définitive et ne peut être remise en question .



5/ HOMOLOGATION :

- La pré-homologation : Quelques jours avant la course. Une pré-homologation des caisses à savon sera effectuée par les organisateurs quelques jours avant la course afin de permettre aux concurrents d'effectuer d'éventuelles modifications sur l'engin et d'ainsi pouvoir se présenter sereinement à l'homologation officielle le jour de la course. Les organisateurs prendront contact avec chaque responsable d'équipage dont le nom figure sur la fiche d'inscription afin de convenir d'un rendez-vous pour cette pré- homologation.
- L'homologation finale : le jour de la course sur la ligne de départ (devant le bar de la Vierge)
- Tous les équipages devront être présents le jour de la course entre 8h à 9h30 et se soumettre à l'homologation de leur caisse à savon par le comité d'organisation.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas homologuer une caisse à savon si :
 - Elle présente une quelconque dangerosité pour les concurrents ou pour le public.
 - Elle ne répond pas à TOUS les critères de la "Charte technique" fournie ci-dessous lors de l'inscription de l'équipage (une attention particulière sera portée sur l'efficacité du système de freinage et sur l'efficacité des arceaux de sécurité).
- Chaque équipe recevra un numéro d'équipage qui devra être présenté au commissaire de course.
- Le chronomètre sera enclenché dès le franchissement de la ligne de départ par le véhicule et arrêté lors du franchissement de la ligne d'arrivée.
- Les participants sont tenus d'être dans leur véhicule dès le franchissement de la ligne de départ. Dans le cas contraire, des points de pénalité seront appliqués.
- La propulsion humaine est autorisée seulement au départ du véhicule, dans la zone de propulsion de 30 mètres matérialisée par 2 lignes continues au sol, ou sur le circuit lors d'un arrêt total du véhicule (seulement par l'équipe ou les commissaires de course) .
- Si le véhicule s'arrête sur le parcours après un choc ou un accident par exemple, seul le pilote, le co-pilote et l'organisation sont habilités à le remettre en course.
- Si et seulement si la caisse ne pouvait plus rouler par ses propres moyens, l'équipage seul est autorisé à finir la course en entraînant son véhicule de la manière qu'il jugera opportune afin de franchir la ligne d'arrivée et valider son temps de course.
- Le véhicule doit franchir la ligne d'arrivée pour être comptabilisé.

6/ REMORQUAGE :

Il doit y avoir sur chaque caisse des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière (critère obligatoire) afin de permettre leur remorquage. Chaque véhicule de course possédera sa propre corde ou sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètres de long, d'une résistance de plus de 700 kg et munie à chaque extrémité de mousquetons de même résistance. L'usage de câble métallique est interdit.



7/ SÉCURITÉ :

1- Pour les pilotes :

Le pilote doit obligatoirement porter un casque intégral et des gants (type gants de moto ou gants en cuir, les gants légers sont interdits). Le corps doit être entièrement couvert, y compris jambes et bras. Le port d'écharpes est interdit. Une minerve est recommandée, surtout aux plus jeunes.

Les concurrents des véhicules présentant de forts risques de chutes (type side, tricycle, street-luge etc...) doivent porter coudières, genouillères et une dorsale. Un blouson de cuir est fortement conseillé. Attention ces véhicules sont interdits pour les équipages de -16 ans.

2 – Sur le véhicule :

Le véhicule peut être monoplace ou multiplaces.

CONCEPTION – CONSTRUCTION DE LA CAISSE - Dimensions obligatoires pour les équipages de – 16 ans et qui est fortement recommandées pour les équipages de + 16 ans:

- Largeur maximum : 1,20 m, minimum 70 cm.
- Longueur maximum: 2,50 m minimum 1.25 m.
- Poids maximum hors pilote: 150 kg / poids minimum hors pilote 50 kg.
- Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur de 1,30 m maximum est recommandée.
- Freinage : commandé par sabot direct sur pneu, frein de vélo, disque ou tambour. Les freins sont obligatoires, doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.
- Siège : le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- Roues : elles devront être de bonne qualité, de préférence gonflables. Des roues de 20 pouces minimum sont recommandées. Maximum 28 pouces / minimum 8 pouces
- 2 anneaux de remorquage : 1 avant + 1 arrière. Ø intérieur 20mm minimum impératif. Résistance 700 Kg en traction. Obligatoire pour toutes les catégories.
- Une direction digne de ce nom, solide (pas de colonne en matériau trop léger - bois tendre, plastique creux, alu ou tôle d'épaisseur inférieure à 1 mm), doit être montée sur le véhicule.



- Il est nécessaire d'installer un arceau de sécurité soudé ou boulonné au châssis sur lequel le point le plus haut sera au minimum 10 cm plus haut que le haut du casque du concurrent. Les points de fixation avec le châssis seront boulonnés par des tiges d'au moins 12 mm de diamètre ou soudé à même le châssis. L'arceau de sécurité sera en matériaux solides type tube acier de 3 mm d'épaisseur ou solidité équivalente. **(obligatoire pour les équipages de – 16 ans et fortement recommandé pour les équipages de + 16 ans).**

- Un freinage efficace, au moins sur les roues arrière (impératif pour les sides et 2 roues) doit être actionné par une commande (meilleure au pied, plus efficace). Chaque équipage devra réussir un test de freinage. Si celui-ci n'est pas concluant la caisse à savon ne pourra pas participer.

Le véhicule ne doit pas présenter de parties coupantes (à protéger par des garnitures en caoutchouc).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de danger pour le pilote ou les spectateurs. Verre interdit. Pas de lests baladeurs ou dangereux (comme parpaings par exemple).

Un dernier contrôle sera effectué le dimanche matin. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle se réserve le droit d'exclure tout concurrent ne présentant pas les garanties de sécurité requises, ou qui n'aura pas respecté les mesures de sécurité énumérées ci-dessus. Il ne sera pas admis à concourir pour sa propre sécurité et celle des spectateurs.

Si vous avez un doute, vous pourrez nous contacter quelques semaines avant la course pour un contrôle. Cela vous laissera le temps de faire des modifications si nécessaire.

3 – Sécurité sur le circuit :

La circulation de véhicules sur le circuit est réglementée (par arrêté municipal) .Pour des raisons de sécurité, aucun piéton ne doit se tenir sur la piste pendant la descente de chaque véhicule (accompagnants compris).

Pneus, barrières, séparateurs et rubalise matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes et spectateurs en cas de sortie de route aux endroits à risques.

Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra sortir du véhicule ou être poussé pour reprendre la course qu'après l'accord des commissaires de piste.

Le service d'ordre est assuré par des commissaires de piste (porteurs de gilets jaunes) placés à vue de tous et équipés de drapeaux et de sifflets. **Le drapeau rouge indique au pilote l'arrêt immédiat du véhicule.**



7/ RESPONSABILITE :

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance civile.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité du représentant légal de l'enfant pouvant justifier de l'autorité parentale. La mairie de Longpont sur orge décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel, pour les participants entre eux, ou vis-à-vis d'un tiers au cours de cette manifestation.

Chaque équipage est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement. Le non-respect du présent règlement ou un comportement jugé dangereux au cours des épreuves peut entraîner l'exclusion du participant ou de l'équipe.

8/Droit à l'image :

- J'autorise la commune à prendre et utiliser des photos.

Nom, prénom et signature (précédée de la mention lu et approuvé) du responsable d'équipage (*) :

(*) Le responsable d'équipage s'engage à communiquer ce règlement aux autres membres de son équipe et à veiller à son respect. A fournir la fiche d'inscription et tous les documents nécessaires.



Autorisation parentale / Course de caisses à savon
Dimanche 21 juin 2020 Longpont Sur Orge

Je soussigné(e), (Monsieur ou Madame) (nom et prénom)

Demeurant (adresse complète)

.....

Agissant en qualité de (père ou mère), autorise (mon fils ou ma fille) (1) (nom et prénom)

..... et demeurant à la même adresse

(Ou une autre si elle est différente)

.....

.....

À participer la course de caisses à savon organisée par la commune de Longpont sur Orge.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature



Fiche de renseignement

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Téléphone :

Commune : Email :

Numéro de course souhaité :

Nom de votre caisse (facultatif) :

Catégorie :

Joindre une fiche par participant

Pièces à joindre obligatoirement :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement intérieur signé

Par cet engagement, j'atteste l'exactitude des renseignements et l'acceptation du règlement de l'épreuve.

Fait à : le :

Signature



Grille Prix esthétique

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Respect du thème										
Finitions										
Originalité										
Matériaux utilisés										
Réutilisation de matériaux										
Déguisements de l'équipage										
Coup de cœur	10 points (note qui ne peut être mise qu'une fois par jury)									

Grille Prix de vitesse

Catégorie :					
	Temps 1	Temps 2	Temps 3	Meilleur temps	Classement
Equipage 1					
Equipage 2					
Equipage 3					
Equipage 4					
Equipage 5					
Equipage 6					
Equipage 7					